

## JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ORDONNANCES SOUVERAINES

Lois & Décrets

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE LA  
PRINCIPAUTÉ DE SEBORGIA



D.I.L.A.P.S

---

ANNONCE N° 2

D-2018/04-02

**Rendant exécutoire les Conventions de Vienne portant sur :**

- les relations diplomatiques adoptée et ouverte à la signature à Vienne le 18 avril 1961 ;
- les relations consulaires adoptée et ouverte à la signature à Vienne le 24 avril 1963 ;
- la signalisation routière adoptée et ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968.

Vu la Constitution ;

Nos instruments d'adhésion aux présentes Conventions ayant été déposés en date du 18 avril 2018 auprès du Secrétaire Général des Nations-Unies,

Nous, **Nicolas 1<sup>er</sup>** Prince de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

**DECRETONS**

Que lesdites Conventions entreront en vigueur pour la Principauté de Seborga et recevront leur pleine et entière exécution à dater de la publication du présent décret.

Signée le 23 avril 2018 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 3

D-2018/05-01

## **Portant Création de la Maison Souveraine Mutte de Sabourg**

En vertu de l'article 117 de la Constitution ;

Vu les articles 26 et suivants, 27 et suivants de la Constitution ;

Nous, **Nicolas 1<sup>er</sup>** Prince de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

### **DÉCRETONS**

**Article 1** : la Création de la Maison Souveraine Mutte de Sabourg.

**Article 2** : La Maison Souveraine Mutte de Sabourg est composée de :

- Son Altesse Sérénissime Nicolas Mutte de Sabourg, Prince Souverain de Seborga, sous le titre de Nicolas 1<sup>er</sup>
- Son Altesse le Prince Martial Mutte de Sabourg
- Son Altesse Madame-Mère Michelle, Marie Mutte de Sabourg.

**Article 3** : L'ordre au droit de succession de la Couronne de Seborga est le suivant :

- Son Altesse le Prince Martial Mutte de Sabourg.

Signée le 5 mai 2018 par :

Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>